



# CONCOURS PHOTO OFFICE DE TOURISME DU VAL DE FENSCH

## REGLEMENT

### Préambule

Ce concours gratuit est le premier concours photo organisé par l'Office de Tourisme du Val de Fensch. Il a pour objectif, la promotion de la Vallée de la Fensch.

### Article 1 – Qui peut participer ?

Peuvent participer : les photographes « amateurs », pas de limite d'âge (les moins de 18 ans sont acceptés et souhaités) ainsi que les membres des clubs photos. Ce concours ne concerne pas les photographes professionnels. Les partenaires et les organisateurs ne pourront prendre part à ce concours.

### Article 2 – Thème

Ce concours a pour thématique « Le Val de Fensch aujourd'hui c'est quoi ? »

Les photos peuvent être retravaillées sous logiciel de retouche. De plus les images créatives sont autorisées et souhaitées.

**IMPORTANT** : les auteurs devront s'assurer des autorisations de prises de vues concernant les photos de personnes et des œuvres d'art.

### Article 3 – Dispositions pratique des images

Chaque auteur peut présenter jusqu'à 3 photos (éviter les photos redondantes), qu'elles soient en couleur ou noir & blanc.

Le format des photos est libre. Néanmoins, la photo et son support ne pourront ni excéder ni être inférieurs le format A4.

Il est demandé de veiller à la bonne tenue de la photo sur son support.

#### Article 4 – Codification des œuvres

Chaque œuvre portera au dos du support, en haut à gauche, une étiquette indiquant les informations ci-dessous :

- Catégorie dans laquelle la photo concourra
  - o A= Prix jeunes
  - o B= Prix adultes
- Numéro d'ordre de l'épreuve
- Le titre de l'œuvre
- Le nom de l'auteur
- L'adresse de l'auteur
- Le numéro de téléphone de l'auteur
- L'adresse mail de l'auteur
- L'année de naissance pour les moins de 18ans
- Le lieu de prise de vue

(Etiquette en annexe)

#### Article 5 – Provenance des images

Seuls les clichés représentant des vues des communes composant la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch seront acceptées à savoir :

- Algrange
- Fameck
- Florange
- Hayange
- Knutange
- Neufchef
- Nilvange
- Ranguevaux
- Serémange-Erzange
- Uckange



De plus, les photos d'archives ne pourront pas être présentées. Seules les vues actuelles seront acceptées.

### **Article 6 – Jury**

Deux types de prix seront décernés à savoir :

⇒ Le prix du jury

Le jury sera composé de 3 personnes issues de milieux différents.

Les décisions du jury seront souveraines et sans appel.

⇒ Le prix du public

Les photos présélectionnées seront exposées à l'Office de Tourisme du Val de Fensch du 1<sup>er</sup> au 30 octobre 2010. Durant cette période, chaque personne est invitée à venir voter à l'Office de Tourisme pour la photo qu'il affectionne le plus. Ces votes feront donc l'objet du prix du public.

### **Article 7 – Résultats**

Les résultats seront communiqués par la Presse Quotidienne Régionale, ainsi que par d'autres voies.

Les lauréats seront informés personnellement des résultats.

### **Article 8 – Prix et récompenses**

Deux types de prix seront décernés à savoir :

- Prix du jury
- Prix du public

Dans deux catégories bien distinctes :

- Prix jeunes (- 16 ans) (A)
- Prix adultes (+ 16 ans) (B)

**IMPORTANT : chaque participant ne pourra se voir attribuer qu'un seul prix**

## **Article 9 – Envoi des photos**

Les photos devront parvenir, soit par voie postale (en non recommandé), soit être déposées, accompagnées du bulletin de participation à l'adresse suivante :

### **OFFICE DE TOURISME DU VAL DE FENSCH**

**2 Rue de l'Hôtel de Ville – Espace Raymond Gatti**

**57700 HAYANGE**

**03 82 85 65 30**

**Du Lundi au vendredi de 9H15 à 12H & de 14H à 17H45**

**Le samedi de 9H15 à 12H30 & de 13H30 à 15H45**

**Tout envoi accompagné d'une étiquette incomplète ou inexistante ne sera pas jugé.**

## **Article 10 – Responsabilité des organisateurs**

Les photos resteront propriété de leur auteur qui pourra s'il le souhaite récupérer sa ou ses photos à l'Office de Tourisme du Val de Fensch.

Néanmoins, l'Office de Tourisme conservera les droits de chacune des photos reçues.

La participation à ce concours autorise l'Office de Tourisme du Val de Fensch à exposer les photographies dans toutes les manifestations promotionnelles, ainsi que sur son site internet et ses supports de communication.

L'Office de Tourisme se réserve le droit de diffuser les photos qu'il jugera utiles.

Les auteurs seront avertis au préalable pour toute utilisation de leur photo. Aucune contre partie financière ne pourra être demandée.

Le fait de participer implique l'acceptation du présent règlement par l'auteur.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler ce concours photo pour quelques raisons que ce soit.

## **Article 11 – Calendrier du concours**

Dernier délai de réception 15 Septembre 2010 à 17h45

Un jury de présélection se réunira entre le 15 et 30 septembre 2010

Les photos sélectionnées par le jury de présélection seront exposées à l'Office de Tourisme du Val de Fensch du 1<sup>er</sup> au 30 octobre 2010.

Le jury se réunira entre le 1<sup>er</sup> le 4 novembre 2010

Remise de prix : le vendredi 5 novembre 2010

Règlement disponible à l'Office de Tourisme du Val de Fensch

# ANNEXE

<b>OFFICE DE TOURISME DU VAL DE FENSCH – CONCOURS PHOTO 2010</b>	
CATEGORIE :	
N°ŒUVRE :	
TITRE :	
LIEU DE PRISE DE VUE :	
NOM :	
ADRESSE :	
CODE POSTAL :	VILLE :
TELEPHONE :	
COURRIEL :	
DATE DE NAISSANCE (moins 18ans) :	

EXEMPLE =>

<b>OFFICE DE TOURISME DU VAL DE FENSCH – CONCOURS PHOTO 2010</b>	
CATEGORIE : Prix adulte	
N°ŒUVRE : 1 / 2	
TITRE : Eglise St Martin	
LIEU DE PRISE DE VUE : Rue du Maréchal Foch – 57700 HAYANGE	
NOM : LAURENT	
ADRESSE : 5 Rue de la prairie	
CODE POSTAL : 57240	VILLE : NILVANGE
TELEPHONE : 03 82 55 47 00	
COURRIEL : laurent@orange.fr	
DATE DE NAISSANCE (moins 18ans) :	